



Paris, le 29 mars 2021

**Objet :** Modification du FCP « AVIVA MONETAIRE ISR » (codes ISIN : Part A - FR0007437546 / Part I - FR0010815589).

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « AVIVA MONETAIRE ISR », géré par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons, qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, la documentation réglementaire du FCP « AVIVA MONETAIRE ISR » va être amenée à évoluer dans le cadre de la revue de la stratégie d'investissement.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- l'indicateur de référence du FCP, actuellement l'EONIA (Euro Overnight Index Average), sera modifié au profit de l'€STER (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro.

*A ce titre, l'objectif de gestion de votre FCP consistera désormais : « à réaliser sur la période de placement recommandée une performance annuelle, pour chacune des classes de parts et après déduction des frais de gestion financière réels y afférents, supérieure à la performance de l'indice €STERE capitalisé, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR). Cet objectif, dépendant des conditions de marché, pourra être revu en cas d'évolution significative de celles-ci.»*

- la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs décrite au point IX du prospectus du FCP a été mise à jour.
- la durée de placement recommandée du FCP sera modifiée ; elle sera désormais de trois mois contre une journée auparavant.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, la commission de surperformance applicable uniquement à la Part I - FR0010815589 sera supprimée.

Les autres caractéristiques du FCP concerné demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relativement à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP concerné, disponible sur le site internet : [www.avivainvestors.fr](http://www.avivainvestors.fr)

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France  
Service Juridique  
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France  
[dirjur@avivainvestors.com](mailto:dirjur@avivainvestors.com)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AVIVA INVESTORS FRANCE**